

Province de Québec
MRC BEAUCE SARTIGAN
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, conformément à l'article 148 du Code Municipal du Québec, que le conseil doit adopter, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances et de le publier;

Que pour l'année 2023, les séances se tiendront à partir de 19 h à la salle multifonctionnelle les mardis 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre, à moins d'avis public contraire.

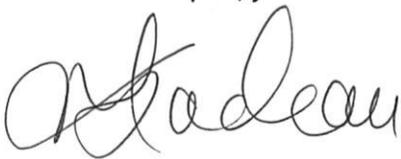
Donné à Saint-Philibert, ce 7e jour du mois de décembre 2022.



Maryse Nadeau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7e jour de décembre 2022, entre 12h00 et 16h30.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7e jour de décembre 2022.



Maryse Nadeau
Directrice générale et greffière-trésorière